



Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, QU'IL Y AURA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL LE 25 JUIN 2024 À 19H00 AU BUREAU MUNICIPAL, LOCAL DES POMPIERS, DU 94 RUE PRINCIPALE À SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure # 2024-05-02 suivante:

Nature et effets : Permettre le lotissement de deux (2) lots avec une largeur dérogoatoire :

- **Qui est d'une largeur de 37,14 mètres et que le règlement de lotissement 2010-117 exige une largeur minimale de 45,72 mètres pour un lot à 100 mètres ou moins d'un cours d'eau;**
- **Qui est d'une largeur de 15 mètres et que le règlement de lotissement 2010-117 exige une largeur minimale de 45,72 mètres pour un lot à 100 mètres ou moins d'un cours d'eau.**

Identification du site concerné : lot 6 575 565 du cadastre du Québec.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 06 juin 2024.

Jacynthe Bourget
Directrice générale greffière-trésorière